

Grille indicative de répartition des fonds FSDIE

Attention : cette grille est uniquement indicative et ne présage en aucun cas des subventions qui seront attribuées par la commission FSDIE. Elle a pour objectif de servir de grille de référence pour les membres de la commission, l'objectif demeurant d'être le plus équitable possible entre les associations étudiantes.

En effet, tous les dossiers de demande de subvention sont examinés par les membres de la commission suivant les statuts de la commission FSDIE (CA du 17/05/2015) qui instruisent les dossiers. La Commission de la Formation et des Etudes Universitaires valide les décisions prises par la commission.

I) PROJETS FINANCES

1) Gala/WEI

Ils sont subventionnés par le FSDIE car ils participent à la cohésion entre étudiants et auront donc des répercutions en terme d'ALUMNI même s'ils ne participent pas directement à l'image de l'Université (sauf en cas d'événements organisés en interne, ce qui est à la marge).

WEI: 20 € par étudiant avec max de 100/150 étudiants UVSQ.

<u>Soirées :</u> 6 € par étudiant pour les soirées avec un bonus de 2000/3000 € si l'événement est organisé en interne (notamment pour le financement de la sécurité). Pour les événements en interne à l'Université : présence d'au moins un membre de la Direction

Une attention primordiale est portée sur les dispositifs de prévention et de sécurité mis en place lors de ces événements. Aucun financement ne sera accordé si ces points venaient à manquer. L'annexe « prévention et sécurité » du dossier de subvention devra être complété avec le plus grand soin. Il est demandé à ce que les bus et transports en commun soient privilégiés. Les membres de la commission seront particulièrement vigilants lors de la présentation des dossiers à la clarté des explications.

2) Sorties

Principes:

Parcs à thème (type Astérix): financement à hauteur de 50 % par étudiant

Sorties sportives (type bowling, escalade, accrobranche) et culturel : financement à hauteur de 80 %.

Pour les sorties sportives non encadrées, l'association doit systématiquement prendre l'attache du SCAPS.

3) Voyages culturels et / ou permettant la cohésion de groupe

90 € maximum par étudiant en France et Europe.

Cas particulier des voyages d'études : ils ne pourront financés que s'ils sont à l'initiative d'une association étudiante et ne sont pas intégrés dans la maquette du diplôme.



Une attention particulière sera portée aux efforts faits par les étudiants pour proposer une solution à moindre coût. La liste des participants devra-être communiquée à postériori.

4) Humanitaire

Il est demandé aux étudiants d'avoir pris connaissance de la fiche annexe « humanitaire » du dossier FSDIE.

Principe:

- >> Financement à hauteur de **10 % par étudiant** sur le montant total des postes de dépenses suivants : voyages, vaccins et examens médicaux non pris en charge par la sécurité sociale, pharmacie, visa.
- >> Il est demandé aux étudiants de systématiquement faire un retour sur leurs actions au choix sous forme : d'expositions, d'articles sur le site internet, de vidéo
- >> Les billets d'avions ne pourront être pris en charge que pour un maximum de 900 € unitaire.

5) Forum d'orientation et d'insertion professionnelle

Demande autorisée si les étudiants sont à l'initiative du salon ou tiennent un stand distinct de celui de l'Université et dans un salon mené par un organisme reconnu

6) Vêtements

Principe : un financement par an par association pour l'achat de vêtements portant le logo UVSQ

- >> 7 € par T-Shirt
- >> 10 € par polo
- >> 20 € par sweat
- >> 60 € par tenue sportive (ex : Cheersleaders)

Ces vêtements sont ensuite vendus par les associations aux étudiants ou sont destinés aux membres du bureau

Dans le cadre de l'Association Sportive, ces vêtements participant directement au rayonnement de l'Université, la prise en charge de leur achat peut-être totale. Il en sera de même pour des grandes compétitions/ challenges (type Paris-Versailles, Paris-Mantes ...)

7) Kits de bienvenue

3 € par étudiant € (1 sac + 1 goodie) sans compter les guides de rentrée.

8) Goodies

Ex: kakémonos, écocup, gourde ...)

Un goodie par année universitaire par association



9) Participation à des colloques/congrès

Au cas par cas

Congrès : 300 € par an par association

10) Participations à des formations

Principe : maximum 600 € par an et par association avec présentation de l'attestation

11) Frais d'inscription à la course croisière organisée par l'EDHEC

2000 € par équipe représentant l'université

II) PROJETS NON FINANCES

1) Cérémonies et événements de remise de diplômes

Seules les composantes sont habilitées à gérer ces demandes. En revanche, le FSDIE peut financer un gala de fin d'études.

2) Participation à un projet porté par une organisation privée à but lucratif.

Frais d'inscription

Ex : 4L trophy qui n'est pas une action humanitaire à proprement parler, c'est une entreprise privée qui l'organise. D'autre part, cela concerne trop peu d'étudiants.

3) Matériel et équipements achetés

Non financé:

- Tout document nécessaire à la formation, matériel
- Equipements relatifs aux lieux de vie en composante des étudiants. Pour les lieux de vie étudiant : une prise en charge par la CVEC est possible en collaboration avec la composante
- Matériel et équipement non destinés à l'association, à ses membres et/ou ses bénéficiaires

CHANGEMENTS PAR RAPPORT A LA GRILLE PRECEDENTE

TYPE	Ancienne version	Nouvelle version	SACLAY
Vêtements	15 € par sweat – 8 € pour membre du bureau	20 €par sweat que le vêtement soit vendu aux associations ou destiné au bureau	20 €
Humanitaire	Financement à hauteur de 10 % par étudiant sur le montant total des postes de dépenses suivants: voyages, vaccins, pharmacie, visa.	de 10 % par étudiant sur le montant total des	suivantes peuvent être financées : consultations, vaccins et examens médicaux non pris en charge par la



			trousses à pharmacie, médicaments et visas des étudiants participants
Voyage	Voyage d'études (hors maquette): 50 € par étudiant- autre voyage : 40 €par étudiant	90 € max par étudiant (France ou Europe)	90 € max par étudiant pour la France et 170 € max pour l'Europe
EDHEC	Pas formalisé	2000 € par équipe représentant l'université	2000 € par équipe représentant l'université